

L'

Aperçu des dossiers traités

Publié par le Bureau des communications de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB),
L'Aperçu rend compte des décisions du Conseil des commissaires. Les éditions précédentes
peuvent être consultées sur www.csmb.qc.ca

VOLUME 15, NUMÉRO 10 – JUIN 2012

SÉANCES ORDINAIRE DU 5 JUIN 2012 ET EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2012

DES AMIS-DU-MONDE – CRÉATION D'UN NOUVEL ACTE D'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil des commissaires a établi l'acte d'établissement de l'école primaire **des Amis-du-Monde** (Côte-Saint-Luc) – anciennement nommé édifice Mackle de l'école de la Mosaïque – pour entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Au terme d'un concours, un comité composé de parents et de futurs membres du personnel de l'école a arrêté son choix sur cette dénomination. L'école des Amis-du-Monde devient ainsi la 62^e école primaire de la CSMB. Un conseil d'établissement sera formé sous peu, lequel devra notamment entériner le nouveau nom de l'école. Celui-ci fera par la suite l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents.

L'EAU-VIVE – CRÉATION D'UN NOUVEL ACTE D'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil des commissaires a établi l'acte d'établissement de l'école primaire **L'Eau-Vive** (LaSalle) – anciennement nommée école Cecil-Newman – pour entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Au terme d'un concours, un comité composé de parents, de commissaires et de la direction a arrêté son choix sur cette dénomination pour la 63^e école primaire de la CSMB. Un conseil d'établissement sera formé sous peu, lequel devra notamment entériner le nouveau nom de l'école. Celui-ci fera par la suite l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents.

POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX EHDAA – ADOPTION

Le Conseil des commissaires a adopté la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* (EHDAA). Elle remplace la *Politique de l'adaptation scolaire* adoptée en 1998. Le nouveau document vise à donner une meilleure chance de réussite aux élèves HDAA, préciser l'orientation de la Commission scolaire quant aux services offerts à ces élèves, définir les modalités d'évaluation, d'intégration et de regroupement de ces élèves, ainsi que les modalités d'élaboration et d'évaluation de leurs plans d'intervention et, enfin, préciser les responsabilités des divers intervenants auprès de la clientèle des élèves HDAA. La Politique entre immédiatement en vigueur.

POLITIQUE ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU SECONDAIRE ET CELLES DU PREMIER AU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE – ADOPTION

Le Conseil des commissaires a adopté la *Politique établissant les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire*. Elle remplace celle adoptée en 2007. Les modifications à la Politique répondent aux changements apportés au Régime pédagogique en juillet 2011, notamment en ce qui a trait au nouveau bulletin unique. Le document entre immédiatement en vigueur.



AVIS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE TRAVAIL DU CONSEIL

Le Conseil des commissaires a adopté, en réponse aux recommandations du Protecteur de l'élève dans son avis #2010-2011-1, les recommandations du comité de travail des services éducatifs jeunes et adultes du Conseil. Le tout, conformément au processus de réception et de traitement des avis du Protecteur de l'élève adopté par le Conseil.

OFFRE DE SERVICE EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET GÉNÉRALE DES ADULTES – ADOPTION

Le Conseil des commissaires a adopté l'offre de services pour 2012-2013 à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes. Les programmes suivants s'ajouteraient en formation professionnelle: *Secrétariat juridique, Secrétariat médical, Photographie, Installation et entretien de système de sécurité, Serrurerie et Assistance dentaire*. Au total, 47 programmes sont offerts dans six centres de formation professionnelle. Concernant l'éducation des adultes, l'offre demeure la même qu'en 2011-2012, soit des services d'alphabétisation, de francisation, d'intégration et de soutien pédagogique offerts dans quatre centres.

CADRES DE CENTRES – ADOPTION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le Conseil des commissaires a adopté la structure administrative des cadres de centres. Cette structure fixe le nombre de cadres par centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes en fonction de la nature et du volume des activités de l'établissement. Elle entre en vigueur le 1^{er} juillet.

COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES – NOMINATION DE COMMISSAIRES

Le Conseil des commissaires a nommé les commissaires **Suzanne Marceau** (circonscription L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève / Pierrefonds/Roxboro – Centre), **Jean-Guy D'Amour** (Pierrefonds/Roxboro – Ouest / Kirkland-Nord) et, à titre de substitut, **Monique Vallée** (LaSalle – Nord), pour siéger au comité de sélection en vue de combler le poste de direction adjointe au Service des ressources éducatives, en soutien aux centres de la formation générale aux adultes.

COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AU SERVICE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE, DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE – NOMINATION DE COMMISSAIRES

Le Conseil des commissaires a nommé les commissaires **Sonia Gagné-Lalonde** (circonscription Senneville / Sainte-Anne-de-Bellevue / Baie d'Urfé / Beaconsfield / Kirkland – Sud), **Guylain Desnoyers** (Pierrefonds/Roxboro – Nord / Dollard-Des Ormeaux – Ouest) et, à titre de substitut, **Marc Touchette** (Verdun – Est), pour siéger au comité de sélection en vue de combler le poste de direction adjointe au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire.

TAXE SCOLAIRE – DÉTERMINATION DU MONTANT

Le Conseil des commissaires a résolu que la CSMB demande au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM) de lui verser, pour l'année 2012-2013, le produit maximal de la taxe scolaire conformément aux termes de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette proposition permet de bénéficier de tous les revenus possibles pour assurer l'équilibre du budget et le maintien des services aux élèves.

MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE, DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE – ADOPTION

Le Conseil des commissaires a adopté les modifications à l'organigramme du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire. Le poste de coordonnateur est ainsi aboli et un poste de direction adjointe du service est créé. La hausse importante de la clientèle, la place stratégique de ce service et l'importance d'offrir une continuité de service aux établissements amènent cette modification.

RÈGLES BUDGÉTAIRES DU MELS – RÉACTIONS DE LA CSMB

Le Conseil des commissaires a adopté le rapport du Comité de vérification – finances et organisation scolaire du Conseil portant sur les réactions de la CSMB au projet de règles budgétaires 2012-2013. Le projet analysé contient les crédits nécessaires pour assumer les facteurs de croissance; prévoit du financement additionnel pour : les petits services de garde, la formation relative aux tableaux blancs interactifs, l'embauche de bibliothécaires et la mesure d'anglais intensif au primaire. Par ailleurs, le projet applique des compressions pour : l'effort pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire, la Loi 100, la non indexation à l'IPC pour l'ensemble du budget et les ententes négociées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Également, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) permet l'appropriation de 22 % des surplus au 30 juin 2011, à l'exclusion des terrains, afin que la CSMB puisse présenter un budget équilibré. La Commission scolaire formule par ailleurs les recommandations suivantes en lien avec les règles budgétaires :

- financer tous les engagements négociés dans les conventions collectives;
- éviter de refiler les factures relatives à la baisse du nombre d'élèves par groupe aux commissions scolaires;
- reconsidérer l'obligation de considérer l'embauche de bibliothécaires comme étant la seule priorité et de laisser aux commissions scolaires le soin d'identifier les moyens correspondants le mieux à leurs besoins;
- considérer les besoins de la clientèle adulte en matière de bibliothèque scolaire et d'inclure cette clientèle dans son mode d'allocation;
- revoir le chiffre de l'effectif scolaire du secteur jeune et d'ajuster les paramètres de la CSMB en conséquence;
- considérer comme une priorité le fait de compenser les commissions scolaires qui doivent allouer plus de ressources à l'adaptation scolaire au détriment des autres catégories d'élèves et d'autres secteurs d'activités;
- ajuster le financement pour tenir compte de l'indice des prix à la consommation et des hausses de la TVQ;
- laisser aux commissions scolaires la possibilité de choisir entre le CCSR et le CCPO pour l'achat de tableaux blancs interactifs.

ENFANT-SOLEIL – NOMINATION DES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT

Le Conseil des commissaires a nommé les professionnels chargés de la confection des plans et devis, de la surveillance des travaux et des services postconstruction pour le projet d'agrandissement de l'école primaire **Enfant-Soleil** (Saint-Laurent). Il s'agit des firmes Tremblay L'Écuyer Architectes, Les Consultants S. M. Inc Montréal et Genivar Inc. Cet agrandissement fait écho au projet proposé par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) d'accroître l'offre de services éducatifs au préscolaire 4 ans en milieu défavorisé afin d'évaluer l'impact sur la réussite scolaire. L'école Enfant-Soleil, qui est l'un des établissements autorisés à offrir le préscolaire 4 ans, en vertu des règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), n'a actuellement pas de locaux supplémentaires pour augmenter l'offre de ce service.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – ADOPTION

Le Conseil des commissaires a adopté le règlement relatif à la tenue des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2012-2013. La tenue des séances est fixée le premier mardi de chaque mois, à l'exception de janvier et mars, à 19 h, au siège social de la CSMB, soit aux dates suivantes :

4 septembre 2012
2 octobre 2012
6 novembre 2012
4 décembre 2012
15 janvier 2013
5 février 2013
12 mars 2013
2 avril 2013
7 mai 2013
4 juin 2013

SAINT-LAURENT – MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil des commissaires a adopté les modifications à l'acte d'établissement de l'école secondaire **Saint-Laurent** (Saint-Laurent) pour application le 1^{er} juillet. Le changement intègre à l'acte d'établissement l'édifice situé au 850, boulevard Marcel-Laurin, qui jusqu'à l'automne 2011 était loué par un centre de la petite enfance. Ce bâtiment devient une annexe à l'édifice Saint-Germain (1870, rue Decelles), permettant de répondre au besoin de locaux additionnels en raison de l'augmentation de clientèle.

CONGRÈS DE L'ACELF – PARTICIPATION

Le Conseil des commissaires a délégué les commissaires **Jean-Guy D'Amour** (circonscription Pierrefonds/Roxboro – Ouest / Kirkland – Nord), **Taki Kérimian** (Saint-Laurent – Nord-Est), **Guy Allard** (Dollard-Des Ormeaux – Est), **Guylain Desnoyers** (Pierrefonds/Roxboro – Nord / Dollard-Des Ormeaux – Ouest) et **Gilbert Vachon** (LaSalle – Sud) pour participer au 65^e congrès de l'Association canadienne d'éducation de la langue française (ACELF), du 20 au 22 septembre à Montréal, sous le thème *Le français | Trait d'union des cultures*. Organisme pancanadien, l'ACELF regroupe divers intervenants du monde francophone de l'enseignement. La participation de la CSMB procure un accès à des échanges d'expertise en matière de réflexion et de stratégies sur l'avenir de l'éducation française au Canada.

CONSOLIDATION DES ORGANIGRAMME DES SERVICES ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – ADOPTION

Le Conseil des commissaires a adopté la structure de consolidation des organigrammes des services des ressources éducatives, des ressources matérielles, des communications et de la formation professionnelle, de même que du Secrétariat général et de la Direction générale. En conséquence :

- Au Service des ressources éducatives un poste de direction adjointe est créé, en soutien pédagogique aux centres de la formation générale aux adultes.
- Le Service des communications et le poste de direction de ce service sont abolis. Un Bureau des communications et des relations de presse ainsi qu'un poste de coordonnateur à ce bureau sont créés.
- Au Service de la formation professionnelle, un poste de coordonnateur des communications pour la formation professionnelle et les services aux entreprises est créé. M^{me} Brigitte Gauvreau y est affectée, sous la responsabilité de M^{me} Sylvie Chartrand, directrice du Service de la formation professionnelle.
- Au Secrétariat général, les trois postes de conseillers en gestion sont abolis et trois postes de coordonnateurs à ce même service sont créés.
- À la Direction générale, la responsabilité du réseau des centres d'éducation des adultes est confiée aux quatre directions générales adjointes – jeunes, en fonction de leur territoire respectif, tout en rattachant les centres de formation professionnelle au directeur général; le poste de direction générale adjointe – formation générale, formation professionnelle et services aux entreprises est aboli; M^{me} Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, se voit confier la responsabilité hiérarchique et le soutien pédagogique des centres d'éducation des adultes, pendant l'année de transition 2012-2013, ainsi que le Service de l'éducation des adultes et de l'accueil et de la référence; les Services des ressources matérielles et de la formation professionnelle sont placés sous l'autorité hiérarchique du directeur général et le poste de chef de secrétariat à la Direction générale est reclassifié en poste d'agent d'administration.

La hausse importante de la clientèle, les compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), l'évolution des activités et des départs au sein du personnel justifient ces changements aux organigrammes de ces services et de la Direction générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL – RECOMMANDATIONS DE CANDIDATURES

Le Conseil des commissaires a résolu de proposer la candidature des commissaires **Marc Touchette** (circonscription Verdun – Est) et **Sarita Benchimol** (Côte-Saint-Luc/Hampstead/Montréal – Ouest) pour siéger, à titre de membres indépendants, au conseil d'administration de l'Agence la santé et des services sociaux de Montréal.

TERRAIN NOUVEAU-SAINT-LAURENT – PROMESSE DE VENTE ET SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE

Le Conseil des commissaires a accepté les termes de la « promesse de vente » à intervenir entre Développement Terramax Inc. et la CSMB, et en a autorisé la signature, en lien avec le terrain devant accueillir une nouvelle école primaire de 28 classes à Saint-Laurent. D'une superficie de 11 000 mètres carrés, le terrain est situé dans le Nouveau-Saint-Laurent, au coin du boulevard Cavendish et de la future rue Claude-Henri-Grignon.

ENTENTE AVEC L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT – PROLONGATION DU DÉLAI D'EXÉCUTION DES DISPOSITIONS DE LA LETTRE D'INTENTION

Le Conseil des commissaires a accepté de prolonger jusqu'au 31 décembre les délais impartis à la lettre d'intention en vue de la finalisation d'échanges de terrains entre la CSMB et l'arrondissement de Saint-Laurent. Cette lettre prévoyait notamment que l'arrondissement avait jusqu'au 1^{er} juillet 2012 pour céder un terrain à la CSMB pour la construction d'une nouvelle école primaire dans l'ouest de Saint-Laurent. Or, à ce jour, les démarches de l'arrondissement en ce sens ne sont pas terminées. Ainsi, les parties ont besoin d'un délai supplémentaire pour mener à terme les négociations menant à la cession de terrains.

BUDGET 2012-2013 – ADOPTION

Le Conseil des commissaires a adopté le budget 2012-2013 de revenus et de dépenses qui montre des revenus de 437 286 614 \$, des dépenses de 440 174 911 \$ et un déficit d'exercice de 2 888 297 \$. Une appropriation de ce montant dans les surplus cumulés est permise par les règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) car la somme requise n'excède pas 22 % des surplus cumulés au 30 juin 2012.

BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS – APPROBATION

Le Conseil des commissaires a approuvé les budgets des établissements apparaissant au document *Prévisions budgétaires des écoles et des centres – budget 2012-2013* et faisant l'objet d'une recommandation favorable de la direction du Service des ressources financières.

CFP DE LACHINE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU MELS

Le Conseil des commissaires a soumis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une demande de financement pour l'ajout et le réaménagement des espaces du **Centre de formation professionnelle de Lachine** (édifice Dalbé-Viau).

L'agrandissement permettrait de répondre aux besoins du Centre en lien avec trois programmes pour lesquelles la demande excède l'espace, soit : *Mécanique de machine fixe*, *Réfrigération* et *Hygiène et salubrité en milieu de soins*. La demande de financement a été faite dans le cadre de la mesure 50512, tel que prescrit par le MELS.

BUDGET D'IMMOBILISATIONS 2012-2013 – ADOPTION

Le Conseil des commissaires a approuvé le *Budget d'immobilisations 2012-2013* de même que la liste des projets d'investissement en matière de maintien des bâtiments. Cette liste tient compte des dernières modifications aux paramètres d'allocation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION DES PROFESSIONNELS

Le Conseil des commissaires a nommé les membres qui siégeront au comité de sélection des professionnels en architecture chargés de la confection des plans et devis de la rénovation de l'Annexe 2 de l'école primaire **Notre-Dame-de-la-Garde** (Verdun). La direction de l'établissement peut y siéger sur une base facultative. Les autres membres sont **Jean-Marc Crête** (circonscription Verdun – Ouest), Michel Beaudry, représentant externe à la CSMB et Marie-Josée Villeneuve, représentante du secteur juridique de la CSMB. Le Conseil a également autorisé le directeur général à procéder à l'octroi du contrat à la firme de professionnels retenue, sur réception de la recommandation du comité de sélection. Le Conseil devra ratifier l'octroi de ce contrat à la séance du Conseil du mois de septembre. L'urgence de procéder à l'embauche de la firme de professionnels afin que les travaux puissent débuter en novembre et les besoins incontournables de places-élèves additionnelles dans ce secteur justifient cette procédure.

KATIMAVIK-HÉBERT – OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION

Le Conseil des commissaires a autorisé le directeur général à octroyer le contrat de construction pour l'agrandissement de l'édifice Katimavik de l'école primaire **Katimavik-Hébert** (Saint-Laurent) sur réception de la recommandation de l'architecte, et a convenu de ratifier cet octroi à la séance du Conseil de septembre. L'urgence de débiter la construction le plus rapidement possible afin de compléter les travaux (huit classes et un gymnase) pour la rentrée 2013-2014 justifie cette autorisation accordée au directeur général.

ENFANTS-DU-MONDE – OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION

Le Conseil des commissaires a octroyé le contrat pour l'agrandissement de l'école primaire **Enfants-du-Monde** (Saint-Laurent) à Construction Gamarco, au montant de 4,9 M\$. La livraison des travaux (huit classes et un gymnase) est souhaitée pour janvier 2013.

CRITÈRES D'INSCRIPTION 2012-2013 – ADOPTION

Le Conseil des commissaires a adopté les critères d'inscription 2013-2014. Tous les critères déjà en vigueur sont reconduits.

COLLÈGE SAINT-LOUIS, GUY-DRUMMOND, JONATHAN ET NOUVELLE-QUERBES – ADOPTION DES CRITÈRES D'INSCRIPTION

Le Conseil des commissaires a adopté les critères d'inscription 2013-2014 des écoles d'éducation internationale **Collège Saint-Louis** (Lachine et LaSalle) et primaire **Guy-Drummond** (Outremont) et des écoles primaires alternatives **Jonathan** (Saint-Laurent) et **Nouvelle-Querbes** (Outremont). Les critères de l'école Guy-Drummond demeurent inchangés par rapport à ceux de 2012-2013. Ceux du Collège Saint-Louis se basent dorénavant sur les résultats aux examens d'entrée et aux bulletins de chacune des étapes de la 1^{re} et 2^e année du 3^e cycle du primaire. Ceux de l'école Jonathan intègrent, au besoin, le tirage au sort pour les élèves résidant sur le territoire de la CSMB et par la suite, les parents ayant obtenu une entente extraterritoriale de leur commission scolaire de résidence. Les critères demandent également aux parents de joindre au dossier de l'enfant des formulaires d'antécédents judiciaires dûment complétés. Les critères de l'école Nouvelle-Querbes maintiennent le tirage au sort au préscolaire, après l'application des critères de fratrie et des enfants du personnel de l'établissement.

TRANSPORT DU MIDI – MODALITÉS 2012-2013

Le Conseil des commissaires a résolu de fixer à 5 482,56 \$ le coût de chaque autobus ou minibus, plus les taxes nettes et les frais de gestion de 2 %, moyens requis par une école pour assurer un service de transport du midi pour l'année 2012-2013. Le service de transport du midi, non obligatoire et financé par aucune instance, est à la charge des utilisateurs.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'OUEST-DE-MONTRÉAL, CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LÉONARD-DE VINCI ET CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ— RÉVOCATION, MODIFICATION ET CRÉATION D'ACTES D'ÉTABLISSEMENTS

Le Conseil des commissaires a adopté la révocation de l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle de l'Ouest-de-Montréal (CFPOM), les modifications à l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle (CFP) Léonard-De Vinci et a établi l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé, à compter du 1^{er} juillet 2012. Le transfert cet été des cours de francisation de l'édifice Jacques-Mongeau du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé vers l'édifice Pierrefonds de ce même centre permet de libérer des locaux au nouveau centre de formation des métiers de la santé. Ceux-ci accueilleront en 2012-2013 le programme *Assistance dentaire*, qui s'ajoutera à l'offre de service actuelle liée aux métiers de la santé à l'édifice Jacques-Mongeau. Cet ajout justifie la création du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé. Parallèlement, puisque l'édifice Saint-Laurent du CFPOM est situé à moins de trois kilomètres du CFP Léonard-De Vinci, il sera désormais rattaché à ce centre. Cette annexion permet à l'établissement d'augmenter son offre de service en 2012-2013, par une série de nouveaux programmes : *Soutien informatique, Réception en hôtellerie, Secrétariat, Comptabilité, Soutien administratif, Vente-conseil et Vente de voyages*.

* * *

*Source : Bureau des communications
Tél. : 514 855-4500, poste 4648*

(JS-1869)